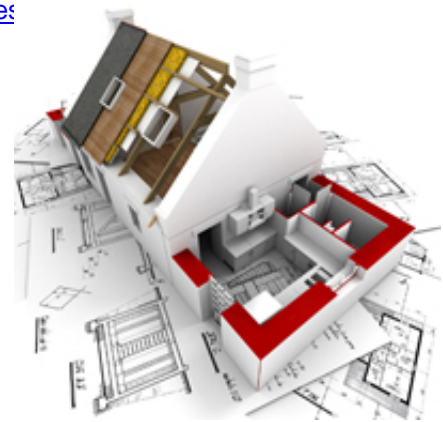


Diagnostic performance énergétique

Post#233; par:

Publiée le : 09/04/2009 17:22:45

[1 - DPE : Synthèse](#) [2 - Définition de la performance énergétique](#) [3 - Dans quel cas devra-t-on effectuer un certificat de performance énergétique](#) [4 - Quels sont les immeubles concernés par le DPE](#) [5 - Quels sont les textes de référence applicables au DPE](#) [6 - Contenu et durée de validité du diagnostic](#) [7 - Estimation de la consommation annuelle](#) [8 - Évaluation des indicateurs](#) [9 - Positionnement en consommation et gaz effet de serre](#) [10 - Descriptif des données clefs](#) [11 - Descriptif des recommandations pour les améliorations énergétiques](#)



Il existe deux modes d'évaluation du DPE pour les bâtiments existants :

o soit à partir d'une méthode de diagnostic conventionnel (type 3CL-DPE), valable uniquement pour les logements à chauffage individuel construit après 1948, en prenant en compte les caractéristiques thermiques du bâtiment (zone climatique, isolation, vitrage...) et les systèmes de chauffage et de ventilation installés,

o soit à partir des factures énergétiques pour les autres cas (logements avant 1948, appartements chauffés collectivement, bâtiments tertiaires).